



Paris, le 29 septembre 2026

COMMUNIQUÉ

Budget 2027

Le GARMi refuse une baisse programmée de la valeur des pensions

Contribuer selon ses capacités, oui.

Laisser les pensions perdre progressivement leur valeur réelle, non.

Le GARMi demande au Gouvernement et au Parlement de préserver la valeur réelle des pensions déjà liquidées et de ne pas faire des retraités une nouvelle fois la variable d'ajustement des finances publiques.

Le Gouvernement envisage, pour le budget 2027, de dégager environ 6 milliards d'euros sur les retraites. Parmi les options publiquement évoquées figurent une limitation de l'indexation des pensions sur l'inflation et une remise en cause, totale ou partielle, de l'abattement fiscal de 10 % applicable aux pensions.

Le Groupement des Associations des Retraités du Ministère de l'Intérieur (GARMi), qui réunit l'ANRP, l'AGRPN et l'UNRP, ne conteste ni la nécessité de redresser les finances publiques ni le principe d'une participation de chacun à l'effort national en fonction de ses capacités contributives. Mais cet effort ne peut prendre la forme d'une érosion régulière de la valeur des pensions.

Une pension liquidée doit conserver sa valeur réelle

Une pension est l'aboutissement d'une carrière, de cotisations versées et de droits liquidés. Sa revalorisation doit permettre d'en préserver la valeur réelle dans le temps. C'est un élément du contrat de confiance entre la collectivité et le retraité.

Quel que soit le montant de sa pension, un retraité ne peut être condamné, année après année, à voir diminuer la valeur réelle des droits qu'il a liquidés.

Faire contribuer davantage ceux qui disposent des capacités contributives les plus importantes relève de la solidarité fiscale. Laisser une pension perdre progressivement sa valeur réelle est d'une autre nature. Le GARMi refuse de confondre les deux sujets.

La France prélève déjà davantage que la moyenne européenne — et dépense davantage encore

Les données Eurostat sont éclairantes : en 2025, les dépenses publiques représentent 57,2 % du PIB en France contre 49,5 % dans l'Union européenne. Les recettes publiques atteignent 52,1 % du PIB contre 46,4 % dans l'UE. Pourtant, le déficit français reste de 5,1 % du PIB, contre 3,1 % dans l'UE.

Les dernières données harmonisées sur les impôts et cotisations sociales vont dans le même sens : en 2024, ils représentent 45,3 % du PIB en France contre 40,4 % dans l'Union européenne.

Le redressement des comptes publics ne peut donc pas reposer durablement sur la recherche de nouvelles recettes sans un effort au moins aussi déterminé sur la dépense publique.

Baisser les pensions a aussi un coût économique

Les simulations présentées lors de la séance du Conseil d'orientation des retraites du 26 mars 2026 ont précisément testé une baisse des pensions équivalente à 6 milliards d'euros. Les modèles de la Direction générale du Trésor, de l'I-MIP et de l'OFCE concluent tous, à court terme, à une baisse du revenu disponible, de la consommation, de l'activité et de l'emploi.

Le mécanisme est concret : moins de consommation signifie moins de TVA ; moins d'activité et d'emploi signifie moins de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu ; une activité économique moins dynamique pèse également sur les recettes fiscales des entreprises. L'économie budgétaire brute ne se transforme donc pas intégralement en amélioration du solde public.

Le GARMI saisit le Gouvernement et les groupes parlementaires

Le GARMI demande en priorité :

- le maintien du principe d'une revalorisation des pensions permettant d'en préserver la valeur réelle ;
- que tout effort supplémentaire demandé aux retraités soit fondé sur leur capacité contributive globale et non sur une dépréciation progressive de leur pension ;
- que toute nouvelle recette recherchée soit mise en regard d'économies structurelles, chiffrées et vérifiables sur la dépense publique.

Le GARMI saisit le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur ainsi que l'ensemble des présidents de groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il leur demande de préciser la position qu'ils défendront lors de l'examen du PLF et du PLFSS pour 2027.

Les réponses reçues — et l'absence de réponse — seront rendues publiques dans les revues périodiques, sur les sites internet et sur les réseaux sociaux des associations membres du GARMI.



Jean BABOURAM
AGRPN



Marc STRAVOPODIS
ANRP



Patrick FLEURY
UNRP



Groupement des Associations des Retraités du Ministère de l'Intérieur
garmicontact@gmail.com